Res Publica

VOL XXIV/ No. 1, JEUDI le 11 janvier 2018

PROJET UCL

Vision Côte-Nord

Vision Côte-Nord : 1,5 milliard dans des infrastructures routières en région

Jeanne Lalonger-Laurent

L'Union citoyenne libérale a donné, hier, une conférence de presse sur leur tout nouveau projet : Vision Côte-Nord. Muni d'un budget de plus de 1,5 milliard, Vision Côte-Nord s'échelonnera sur cinq ans de travail acharné. Il s'agit d'une collaboration de six ministères : celui des Transports, celui du Tourisme, celui du Développement régional, celui de l'Énergie, des Ressources naturelles et responsable du Plan Nord, celui de la Forêt, de la Faune et des Parcs et finalement, celui du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Vision Côte-Nord est une fusion de deux projets, le premier étant un pont près de Tadoussac enjambant le fjord du Saguenay et le second étant un prolongement de 400 km de la route 138. Finissant actuellement à Kegaska, le prolongement de la route partira de cet emplacement et ira jusqu'à la réserve amérindienne La Romaine, puis liera Tête-à-la-Baleine et la Tabatière.

Les villages dans les alentours ont très peu de moyens de transport, et c'est ce que le ministre des Transports Ali Aziez souhaite corriger. Par exemple, le village de Tête-à-la-Baleine n'est accessible que par un bateau durant l'été dans un trajet d'une journée entière où les gens doivent dormir sur le bateau ou par avion moyennant des frais élevés. L'hiver, TALB n'est accessible que par avion, par motoneige ou par hélicoptère pour les compagnies. Le pont, quant à lui, aura deux voies et liera Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, enjambant la rivière Saguenay.

La ministre du Tourisme Stéphanie Noël affirme que le prolongement de la route 138 et la construction du pont seront bénéfiques au tourisme en région puisque la Côte-Nord sera désormais bien plus accessible par la voie terrestre. Le gouvernement a déclaré hier en chambre vouloir exploiter davantage les richesses touristiques de la région périphérique, notamment avec son nouveau programme « Chasse et Pêche : redécouvrir la Côte-Nord ».

L'accès amélioré de la Côte-Nord permettra également un transport plus facile des biens de consommation vers la région, ce qui diminuera leur prix de vente, comme le fait valoir Mme Zoe Martin, la ministre déléguée aux Pe-

Suite à la page 2

Jeanne Lalonger-Laurent

tites et Moyennes Entreprises. Elle fait aussi mention des emplois créés par la construction des infrastructures routières : « On crée des emplois pour créer la route et le pont. En priorité, on va engager des personnes des régions, qui ont un fort taux de chômage ».

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Jordan Mayer, assure de son côté être en négociation avec le gouvernement fédéral afin d'augmenter la superficie de la zone protégée du parc marin Saguenay -Saint-Laurent, qui se trouve entre le nouveau pont et l'ouverture de la rivière. La circulation sur ces eaux sera réduite à de simples passages pour traverser la zone afin de ne pas incommoder la population marine.

La ministre responsable des Ressources naturelles, Erika Lamoureux, a quant à elle mentionné les bénéfices dans le secteur minier qu'offriront les nouvelles infrastructures routières. Elle explique que des ressources minières telles que l'or, le fer, etc. sont présentes en abondance dans la Côte-Nord, mais n'ont pas été réellement exploitées en raison du manque d'accessibilité par voie terrestre. Des ramifications de la route 138, aussi couvertes dans le budget de plus de 1,5 milliard du projet, permettront d'acheminer efficacement les ressources sur ce qui sera en fait des routes d'extraction. Des règles strictes seront aussi respectées afin que l'exploitation minière de la Côte-Nord puisse être rentable à long terme.

Le gouvernement n'a pas non plus ignoré les dangers de l'exploitation minière. Simone Forest, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est revenue sur ces dangers et sur les précautions qui seront prises conjointement avec la ministre Lamoureux. L'Union citoyenne libérale assure dans son communiqué de presse qu'elle assurera « un bon équilibre entre travail, économie et environnement ». Pour conclure, le projet Vision Plan-Nord a été présenté comme un projet ambitieux et profitable à long terme par un bon nombre de ministres, qui se sont finalement prononcés devant la presse comme l'a promis de nombreuses fois le premier ministre William Auclair.

À la recherche de la majorité qualifiée

Rose Desrochers et Claudia Fortin

Le 10 janvier 2018, le parti Conservateur de la nation québécoise a appuyé une question de directive, qui, si elle est adoptée, révolutionnera la politique québécoise telle qu'on la connait. Cette question a été présentée par le groupe d'opposition officielle Vision Québec.

Le leader parlementaire du parti CNQ, Loïk Bédard-Hurtubise, croit qu'il est temps de faire évoluer la façon de voter en chambre.

Ce que les CNQ appuient, c'est de remplacer la majorité simple par la majorité qualifiée. En fait, la majorité simple requiert la majorité absolue des sièges pour faire passer tout projet de loi. Cela fait en sorte qu'un gouvernement majoritaire peut facilement faire passer ses projets, dû à la ligne de parti. C'est le cas présentement avec le parti d'Union citoyenne libérale. Le but est de substituer la majorité simple par une majorité qualifiée. Celle-ci pourrait être que le deux tiers des membres de l'Assemblée nationale soit en accord avec la proposition.

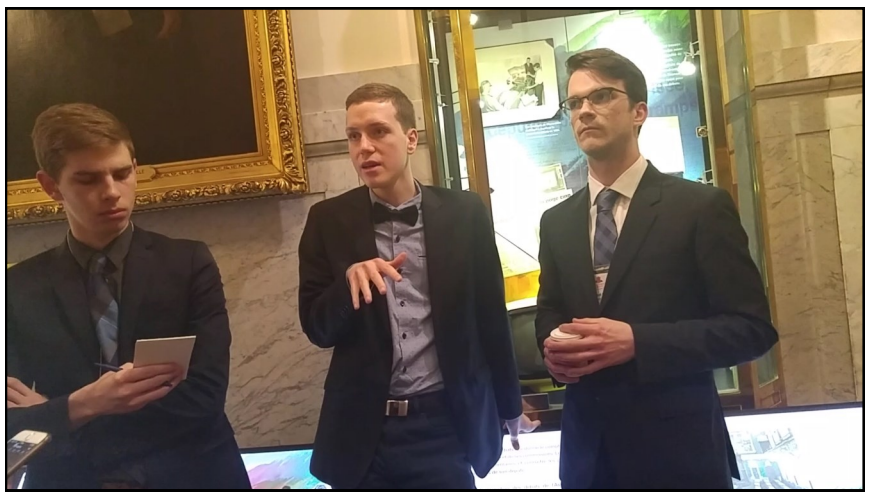

© ResPublica

La raison principale évoquée par le parti CNQ pour faire ce changement est de donner à la population une meilleure représentation. « L'UCL agit quasiment comme une semi-dictature, ils peuvent virer d'un coup de main et faire à leur tête. Je trouve cela quand même indécent pour un gouvernement qui dit être en faveur de la liberté et de la démocratie… Donc si l'UCL s'oppose à cette question, ça n'a pas de sens. », a déclaré M. Leboeuf durant une entrevue accordée au Res Publica.

Il reste à voir si les libéraux perdront la « semi-dictature » qu'ils ont présentement ou s'ils finiront par partager les rênes du pouvoir avec les deux groupes d'opposition.

ERRATUM

L'équipe du Res Publica

Une erreur s'est glissée à la page 6 du numéro de mercredi : nous pouvions y lire « François Gendron » alors que nous aurions dû lire «François Ouimet ». Nous nous excusons pour cette coquille.

Perte de confiance des deux oppositions envers le gouvernement

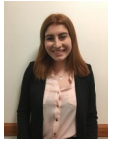

Claudia Fortin

Suite au discours du premier ministre concernant la politique générale du gouvernement, une motion de grief, et une autre de censure ont été déposées par les groupes d'opposition. Ce genre de demande est rarement sollicité après le discours sur la politique générale, car le gouvernement a seulement illustré ses esquisses de projet pour la prochaine année. Manifestement, les deux groupes d'opposition semblent outrés par les propos de M. Auclair durant son discours d'ouverture. Une alliance entre ces deux partis divergents serait-elle en train d'émerger?

En abordant plus en profondeur les sanctions proposées, le parti Conservateur de la nation québécoise a déposé une motion de grief envers l'Union citoyenne libérale. Celle-ci réprimande durement l'inattention du gouvernement envers les familles québécoises. « Dans son discours, M. Auclair parle beaucoup des projets qu'il veut entreprendre, mais il ne parle pas des impacts que ceux-ci vont avoir sur les familles québécoises. », explique Rémi Leboeuf, chef du parti Conservateur de la nation québécoise durant une entrevue accordée au Res Publica.

Le CNQ a décidé de déposer une motion de grief en espérant ramener le gouvernement à l'ordre. Pour ce qui en est d'une possible alliance avec le parti Vision Québec, celle-ci ne semble pas vraiment possible. Le CNQ a appuyé la motion de censure déposée par Vision Québec pour exprimer son désaccord envers le gouvernement, et non pour s'allier avec l'opposition officielle.

La première opposition, soit le parti Vision Québec a également tenté de sanctionner l'UCL. Par contre, ceux-ci ont utilisé une méthode plus extrême. C'est en déposant une motion de censure que les socialistes ont cherché à renverser le gouvernement. Dans cette mesure en tentative d'adoption, Vision Québec reproche au gouvernement que sa politique générale ne préoccupe pas assez ses citoyens « en tant qu'êtres humains ». « C'est une déshumanisation des citoyens du Québec. Le côté social est oublié », explique Jérôme D. Cauvier, le chef de Vision Québec. De ce qui en est d'une supposée alliance entre les deux partis d'opposition, M. Cauvier n'a pas voulu s'avancer sur la question.

En considérant les événements, le gouvernement semble avoir perdu la confiance que les autres partis lui accordaient avant son discours portant sur les politiques générales. Selon les dires des deux groupes d'opposition, M. Auclair devra être plus concret dans ses propos pour redevenir fiable.

Réplique féroce de M. Lebœuf

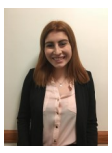

Claudia Fortin

C'est le 10 janvier qu'a eu lieu la réplique de Rémi Lebœuf, chef du parti Conservateur de la nation québécoise, au discours d'ouverture du premier ministre. Le chef des chiens de garde de la démocratie a critiqué plusieurs points apportés par M. Auclair durant son discours inaugural.

Au niveau de l'éducation, M. Lebœuf accorde le fait qu'une société en santé doit être éduquée. Ce qu'il reproche au premier ministre, c'est que celui-ci n'amène aucun moyen concret pour remédier aux lacunes présentes dans le système d'éducation. De plus, selon M. Lebœuf, le premier ministre semble tenir des propos contradictoires. D'un côté, il affirme vouloir dénouer une bureaucratie occupant une trop grande place au niveau des emplois, mais de l'autre, augmenter l'influence des commissions scolaires. En suivant les répliques de M. Lebœuf, il s'agirait d'un double discours.

Ensuite, M. Auclair avait également déclaré dans son discours que « tous ne sont pas fait pour l'université ». Le chef du CNQ explique dans sa réplique qu'il est paradoxal de prétendre être pour l'éducation alors qu'on décourage plusieurs individus d'avoir ce qu'il faut pour les études supérieures.

Du côté du « développement des communications à l'échelle de la province », le chef du CNQ fait remarquer que les propos du PM sur ce sujet étaient très nébuleux. L'objectif est indiqué, mais la route pour s'y rendre demeure encore une énigme.

En continuant sur les propositions énoncées par M. Auclair au niveau de la santé, M. Lebœuf affiche son incertitude envers la décentralisation médicale. Le premier ministre proposait de donner plus de pouvoirs aux infirmiers et aux pharmaciens. M. Lebœuf pense que, tout au contraire, les médecins devraient bénéficier d'une bien plus grande liberté. En fait, il devrait réitérer leur ancien rôle traditionnel. « C'est correct de donner plus de pouvoirs aux infirmiers et aux pharmaciens, mais il ne faut pas que ça empiète sur la fonction des médecins. » M. Lebœuf continue en expliquant que du côté des médecins étrangers, il serait ouvert à en recevoir, tant que ceux-ci répondent aux normes québécoises. En terminant sur la santé, le chef du CNQ évoque le projet d'informatisation des dossiers médicaux. Il demeure sceptique vis-à-vis l'efficacité que ce projet pourrait avoir. « Je tiens tout de même à rappeler que, pas plus tard qu'hier matin, le système informatique de communication d'Urgence-Santé est tombé en panne durant environ deux heures, ce qui a affecté la répartition des ambulances à Montréal et Laval. », a dit M. Lebœuf durant son discours de réplique.

Le chef du CNQ a également fortement défendu l'opinion de son parti vis-à-vis la politique culturelle énoncée par M. Auclair. Rapidement, le premier ministre proposait de donner des crédits d'impôt aux familles qui allaient parrainer des immigrants. De son côté, M. Lebœuf défend qu'il faille préserver la culture québécoise et que ceux qui viennent s'installer au Québec doivent s'adapter. De plus,

il explique qu'il est prioritaire de donner de l'argent aux Québécois qui sont dans le besoin.

M. Lebœuf a également repris la question de l'environnement. Dans son discours, M. Auclair a amené le système pollueur-payeur. Pour sa part, le chef du CNQ pense qu'en instaurant cela, le gouvernement se mettrait les entreprises à dos. Celles-ci perdraient de l'argent qui aurait pu être utilisé dans du réinvestissement technologique. M. Lebœuf pense que ces paiements supplémentaires imposés aux entreprises nuiraient à celles-ci.

L'opposition officielle critique le discours du premier ministre

Marianne Hamiaux

Jérôme D. Cauvier a livré ce matin, lors de la deuxième séance parlementaire du Forum étudiant, un premier discours passionné. Le chef du parti de l'opposition officielle, Vision Québec, a réagi assez fortement aux propos tenus hier par le premier ministre Auclair, l'accusant surtout de ne pas défendre les intérêts des moins nantis.

Cauvier a commencé son discours en critiquant la stratégie de ruissellement de la richesse, ne pouvant s'instaurer que dans une société pyramidale. Il a déclaré que, pour lui et son parti, la solution n'était pas de faire ruisseler la richesse vers le bas de la pyramide. Au contraire, la solution pour Vision Québec est « d'investir vers le bas [afin de] créer de la richesse [ce qui permettrait] à la société de s'élever. » Le chef de l'opposition officielle a également reproché au gouvernement de ne considérer les citoyens québécois que comme « de vulgaires contribuables qui mènent à bien une économie de marché. »

Jérôme D. Cauvier a ensuite enchaîné en parlant de la condition féminine, en exprimant son indignation quant aux politiques de l'Union Citoyenne Libérale en la matière. Il a en effet affirmé que, selon lui et son parti, l'enjeu de l'égalité des sexes ne prend qu'une place de second plan dans le programme du gouvernement. Cauvier a ensuite « lancé le défi » à l'UCL d'appliquer la parité hommes-femmes dans son propre parti s'il « a un semblant de considération pour l'égalité des sexes. »

Concernant le secteur de la santé, le chef de Vision Québec s'est montré en profond désaccord avec le partenariat du public et du privé proposé par le gouvernement. Qualifiant ce système de « système à deux vitesses », il insiste sur le fait qu'un tel partenariat permettrait aux mieux nantis de « se payer une chance supplémentaire », alors que les moins favorisés n'auraient pas cette chance. Selon Cauvier, le gouvernement considère la santé plus comme une dépense que comme un droit fondamental. C'est dans le même ordre d'idée qu'il a lancé cette phrase avec conviction : « Le gouvernement traite directement le bien-être de nos concitoyens comme un bien qu'il est possible de sacrifier afin d'en obtenir davantage d'un second : le capital. »

Poursuivant dans sa lancée, Jérôme D. Cauvier s'est penché sur le domaine de l'éducation. Sa principale critique concernait la vision uniquement quantitative que le gouvernement avait de celle-ci. En effet, il a déclaré que l'Union Citoyenne Libérale concevait l'éducation seulement comme « la formation de travailleurs servant uniquement à faire fonctionner l'économie de marché et à enrichir l'État. » Le chef de l'opposition officielle croit que le gouvernement détermine la pertinence d'une formation seulement en fonction des profits que l'État peut en retirer.

Sur la question de la famille, Cauvier a continué de critiquer son principal opposant en affirmant que le gouvernement semblait également mettre cet enjeu au second plan de son programme. Il a exprimé son indignation par rapport au fait que chaque fois que le l'Union Citoyenne Libérale parlait de famille, le parti parlait toujours d'impôts en même temps. Cela lui a permis de rappeler que les familles et les individus n'étaient aux yeux du gouvernement rien d'autre que des contribuables.

Enfin, concernant le secteur de l'environnement, le chef de Vision Québec a exprimé son indignation par rapport au principe de pollueurs-payeurs amené par le gouvernement. Il affirme en effet que c'est ce genre de politique qui a rendu notre planète malade.

Bref, les critiques de Jérôme D. Cauvier sont que le gouvernement favorise les plus aisés de notre société et qu'il fait passer les intérêts économiques avant le bien-être des citoyens. D'ailleurs, Jérôme D. Cauvier a déclaré que « l'accumulation indécente de la richesse [était] le triste résultat des politiques économiques de l'Union Citoyenne Libérale. »

Un manque de décorum déplorable

Catherine Fontaine

Les vidéos officielles du Forum Étudiant montrent clairement un député de l'ULQ s'assoupir pendant le discours de l'un de ses collègues. Ce n'est malheureusement pas un incident isolé alors que M. Bédard, leader parlementaire de Vision Québec, est intervenu cinq fois, hier, afin de rappeler à l'ordre certains membres somnolents du gouvernement.

Nous avons aussi pu observer, du haut de la tribune des journalistes dans le salon bleu, deux députés Conservateurs de la nation québécoise disputer une partie de tic-tac-toe en pleine séance parlementaire. Res Publica trouve désolant le manque de décorum de certains parlementaires.

©Calembredaines.com

Vision Québec a un plan pour les écoles: Vision Éducation

Jeanne Lalonger-Laurent

©ResPublica

Les porte-paroles Gaëlle Bérubé, Catherine L. Savaria et Élisabeth Nadeau ont fait une conférence de presse après la seconde séance parlementaire pour offrir de plus amples informations sur le projet de Vision Québec nommé Vision Éducation. Le projet socialiste cherche à : 1) augmenter le niveau de difficulté dans les universités pour devenir enseignant; 2) imposer des évaluations aux enseignants déjà en poste; 3) créer un système de tutorat dans les écoles primaires et secondaires pour alléger la charge de travail des professeurs; et 4) assouplir les conditions de travail des enseignants des niveaux supérieurs pour leur permettre de travailler chez eux entre les prestations de cours.

Le *Res Publica a eu la chance de s'entretenir avec les trois porte-paroles pour recevoir des précisions sur Vision Éducation. Elles ont dit vouloir cibler un problème récurrent au Québec: la précarité du marché du travail des enseignants aux niveaux collégial et universitaire. Une première mesure est d'imposer des évaluations pour tester la compétence des enseignants déjà en poste et, ainsi, évaluer la pertinence de leurs cours. Le parti Vision Québec trouve aussi la quantité d'étudiants en enseignement trop nombreuse pour la quantité de postes d'enseignants à pourvoir. Le parti souhaite « maximiser le niveau de l'emploi ».*

Une autre mesure concerne la note de passage dans les programmes d'enseignement. Celle-ci passerait de 60% à 65%. L'un des principaux problèmes avec cette mesure est la compétitivité des établissements scolaires qui sont souvent classés par leur taux de diplomation. Afin que leur taux de diplomation ne baisse pas, certaines universités pourraient revoir la difficulté de leurs évaluations. Cela fait écho à un autre problème dans le secteur : la baisse du niveau de l'éducation. Le parti Vision Québec a répondu à cela qu'il croit que si les enseignants et leurs examens sont régulés par les mesures de Vision Éducation, les universités ne pourront pas baisser leurs standards. Un autre problème s'annonce avec cette déclaration puisque VQ implique ici une restriction de la liberté académique en rajoutant d'autres règles que celles déjà établies par le MELS. De plus, le mécontentement des enseignants lié à cette restriction aurait une répercussion directe sur la qualité de leur enseignement.

Une autre mesure du projet Vision Éducation est la mise en place d'un système de tutorat aux niveaux primaire et secondaire. Des élèves ayant plus de facilité à l'école aideraient leurs pairs en difficulté contre des crédits scolaires. Vision Québec a déclaré que l'un des principaux buts de cette mesure est la passation de bonnes valeurs dans la jeunesse québécoise. Le *Res Publica n'a cependant pu s'empêcher de remarquer que de jeunes élèves, à qui on promettrait d'enlever un cours complémentaire en échange de tutorat avec un pair semble former une main-d'œuvre naïve et peu coûteuse. De plus, bien qu'il affirme qu'il veut promouvoir une éducation de la meilleure qualité possible pour tous, le parti Vision Québec est tout de même prêt à retirer un cours complémentaire à ses tuteurs et à, en quelque sorte, couper dans la qualité de leur formation.*

Au final, le projet Vision Éducation de Vision Québec, qui paraît louable en apparence, ne semble pas régler les réels problèmes du secteur de l'éducation. Plutôt que de tenter de rediriger le surplus de nouveaux enseignants vers les régions ou de les placer dans de nouvelles infrastructures scolaires pour diminuer les classes de plus en plus nombreuses, incluant jusqu'à quarante élèves dans certains établissements, Vision Québec préfère restreindre le nombre d'étudiants en enseignement et couper dans la formation des jeunes québécois.

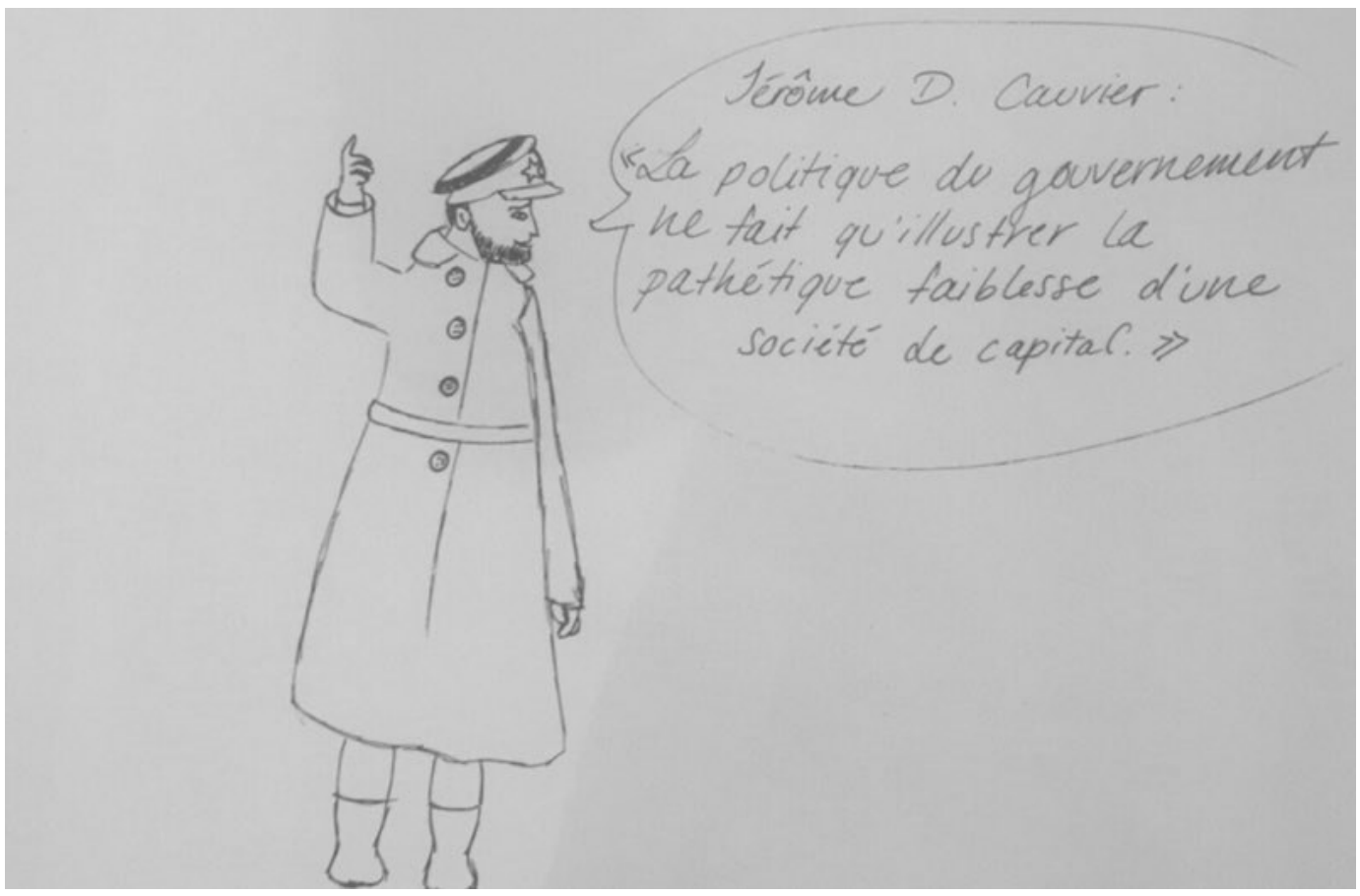

Marianne Hamiaux

Il faut abolir la discrimination positive

Par : Alexandra Grenon

La discrimination positive est une mesure utilisée dans le but de réduire les discriminations dont pourraient être affectés certains groupes ethniques. Cette politique est également utilisée pour réduire le gouffre entre le nombre de femmes et d'hommes dans certains domaines d'étude et de travail.

En 2017, les femmes ont pris la parole pour dénoncer les comportements abusifs des hommes. Cela aura été une année sans précédent pour l'émancipation des femmes. Et aujourd'hui, les femmes occupent une place importante dans la société québécoise. À ce sujet, on ne peut que se réjouir de l'égalité entre les hommes et les femmes qui s'installe et subsiste au Québec. Pourtant, la discrimination positive envers les femmes demeure une solution crédible dans nos institutions.

Dans une société où les possibilités sont à la portée de tous, il est impératif de se poser la question : est-ce que la discrimination positive a toujours sa place? Une telle mesure dévalorise les diplômes, notamment en diminuant les critères d'entrée à l'université. De plus, cela créer un sentiment d'injustice pour les minorités ethniques non visées par ces mesures.

L'objectif derrière une politique de discrimination positive, soit la parité homme-femme, est noble. Cependant, le faire au détriment des bonnes compétences de ses ministres ou de ses porte-paroles est néfaste pour l'administration d'un parti. Aussi, attirer des femmes dans certains domaines d'études est également une cause juste. Mais est-il nécessaire que la femme soit favorisée par rapport à l'homme lors de son admission à l'université? Ne faudrait-il pas prioriser les compétences des individus plutôt que leur sexe?

De plus, n'est-il pas absurde et contre-productif qu'une politique qui a pour but d'éliminer les discriminations engendre plus de discriminations?

Lorsque la question fût posée au gouvernement mercredi, celui-ci a prétendu être contre la discrimination positive pour plusieurs raisons. L'UCL affirme que la discrimination positive est une mesure inadéquate pour résoudre les problèmes liés à la discrimination entre travailleurs. Le gouvernement souhaite résoudre les problèmes uniquement par des « moyens vertueux », sans plus de précision. L'Union Citoyenne Libérale, en cherchant à améliorer le système d'éducation, prétend que les chances seront les mêmes pour tous les Québécois puisque tous auront accès à un service d'éducation juste et équitable. Il est temps de mettre fin au système sexiste de la discrimination positive.

Dépôt de trois projets de lois

Rose Desrochers

Le gouvernement a déposé un projet de loi sur l'encadrement du travail du sexe

Hier, le premier projet de loi déposé par le gouvernement a pour thème l'encadrement du travail du sexe. Il vise surtout la protection de la femme offrant des services sexuels. Il cherche également à contrecarrer le contrôle du crime organisé sur les travailleurs du sexe. Ce projet créerait un *Ordre des travailleurs et travailleuses du sexe*, une *Régie du travail du sexe* ainsi qu'un *Registre des employeurs*. De plus, comme dans chaque secteur, les services offerts seraient soumis à des taxes et à l'impôt. Des inspecteurs du travail du sexe seront aussi engagés dans le but de faire respecter la loi et de sensibiliser la population à ce phénomène. Ils auront aussi le pouvoir de donner des constats et des rapports d'infraction à tout contrevenant à cette loi. Finalement, l'âge pour offrir un service de nature sexuelle serait de 18 ans alors que la demande de celui-ci serait de 16 ans.

Le gouvernement a déposé un projet de loi sur la libéralisation de la distribution d'alcool au Québec

Le deuxième projet de loi déposé par le gouvernement montre leurs intentions de vendre la *Société des Alcools du Québec*. La vente de spiritueux, de vins et de bières se ferait donc dans des succursales privées. Trois nouveaux permis d'alcool seraient créés. Le premier serait pour la vente des produits mentionnés ci-haut, le second pour permettre la distribution d'alcool durant la nuit, c'est-à-dire entre 23 heures et 8 heures, et le troisième, pour permettre l'importation de boissons alcoolisées à l'intérieur de la province.

L'opposition officielle a déposé un projet de loi sur l'implication communautaire des jeunes

Le troisième projet de loi, celui déposé par l'opposition officielle, cherche à instaurer un programme scolaire obligatoire pour accroitre l'implication des jeunes dans les organismes communautaires. Ce programme permettrait une meilleure sensibilisation quant à l'importance de s'impliquer dans la communauté, et ce, dès leur plus jeune âge. Autant les écoles publiques que les écoles privées devront se soumettre à cette loi. Il est à noter que la présentation de ce projet a été adoptée à l'unanimité par les partis.

Argumentaire sur l'encadrement du travail du sexe

POUR l'avenir de la prostitution entre les mains de l'Assemblée nationale

Marianne Hamiaux

Le gouvernement de l'Union citoyenne libérale souhaite encadrer le travail du sexe. Plusieurs arguments justifient l'adoption d'une telle mesure. Ils concernent la santé et la violence au travail ainsi que la précarité des travailleuses du sexe. Toutes les données citées dans cet article proviennent de l'énoncé de proposition sur le travail du sexe au Canada produit par l'Association canadienne de santé publique.

Premièrement, la santé des travailleuses du sexe est beaucoup plus à risque que celle de la plupart des autres travailleurs. En effet, 97 % des travailleuses du sexe ont été dépistées pour des maladies transmissibles sexuellement. Or, si certaines lois encadrent la pratique du travail du sexe, comme l'utilisation obligatoire d'un contraceptif, les risques de maladies seront grandement amoindris*.

Deuxièmement, les travailleuses du sexe sont fréquemment victimes de violence au travail. Les travailleuses du sexe qui sont victimes de violence au travail ne dénoncent pas leurs agressions par peur d'être arrêtées. Et quand une agression est dénoncée, la plainte tombe souvent dans l'oubli. Avec une loi encadrant le travail du sexe, cela dissuaderait les agresseurs à commettre des actes violents.

Troisièmement, le gouvernement ne peut ignorer que plusieurs femmes pratiquent le travail du sexe pour pouvoir survivre, notamment les femmes des Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le projet de loi sur l'encadrement du travail du sexe permettrait à ces femmes, qui sont dans des situations précaires, d'améliorer quelque peu leurs conditions de vie. L'avenir du travail du sexe est maintenant entre les mains des parlementaires.

*https://www.cpha.ca/sites/default/files/assets/policy/sex-work_f.pdf

CONTRE la légalisation comme véritable solution ?

Alexandra Grenon

Le projet de loi sur l'encadrement de la prostitution, déposé en chambre hier, souhaite protéger les droits des femmes prostituées en rendant la prostitution légale. Ce projet porte le nom de « Loi sur l'encadrement du travail du sexe ». Une comparaison avec l'Allemagne, pays dans lequel la prostitution est légale, est pertinente.

En Allemagne, après la légalisation, restreindre l'exploitation des travailleurs et travailleuses du sexe est devenue de plus en plus compliqué. Effectivement, puisqu'encourager le travail du sexe n'était plus illégal, punir les proxénètes fautifs s'avérait plus difficile pour les services de police.

La légalisation de la prostitution obligerait également les prostituées à perdre l'anonymat en s'inscrivant à un registre, les rendant ainsi vulnérables. Il y aurait aussi plus de concurrence, les prix baisseraient, comme cela a été observé en Allemagne.

Le Centre International pour la Paix et les Droits de l'Homme (CIPDH) prétend, dans un article publié le 16 janvier 2017, que la légalisation pousserait l'exploitation des plus vulnérables. D'ailleurs, selon le CIPDH, « le cas allemand a démontré que le trafic [d'êtres humains et de prostitués] a explosé depuis la légalisation de la prostitution, utilisant majoritairement des femmes se trouvant dans une situation précaire. » De plus, comme l'a expliqué Tawanda Mutasah, directeur général du programme droit et politique à Amnistie internationale : « *Les travailleuses et travailleurs du sexe sont davantage exposés aux atteintes à leurs droits humains, notamment le viol, la violence, l'extorsion et les discriminations. Bien trop souvent, la loi ou les voies permettant de solliciter des réparations n'offrent qu'une protection minime, voire aucune.* »

Également, en légalisant le commerce du sexe en 2002, l'Allemagne espérait améliorer les conditions de travail des prostitués. Cela était supposé amener une « normalité » au commerce du sexe qui consistait, entre autres, à ce que les travailleuses ou travailleurs du sexe bénéficient d'une assurance médicale ou de leur faire payer de l'impôt. Toutefois, ce n'est pas encore tous les travailleurs et travailleuses du sexe qui bénéficient de cette « normalisation ». La comparaison avec l'Allemagne est claire : la légalisation de la prostitution engendre plus de problèmes qu'elle n'en règle.

Promesses, toujours plus de promesses ...

Catherine Fontaine

Au cours des deux séances ordinaires du Forum hier, les ministres du parti de l'Union citoyenne libérale ont promis de nombreuses mesures qu'ils comptent instaurer au cours de leur mandat. En voici un aperçu.

Ministre de la Santé et des Services Sociaux

Mme Lavergne a promis, à l'occasion de son discours de députée hier matin, l'instauration d'un partenariat public-privé qui prendra la forme de 17 « turbocentres ». Ces derniers desserviront les communautés éloignées, telles que les communautés autochtones. Également, la ministre promet d'octroyer le droit de prescrire la pilule contraceptive aux pharmaciens et de revoir à la hausse le financement des CHSLD.

Mme la Ministre de la Santé n'est-elle pas au courant que les pharmaciens peuvent déjà prescrire la pilule contraceptive et des médicaments pour 12 autres conditions mineures ?

Ministre des Transports

M. Aziez a promis, lors de son discours de député, l'instauration d'une « taxe à la congestion ». Cette taxe a pour but de réduire la pollution et le nombre de véhicules en milieu urbain, en plus de favoriser l'utilisation du transport en commun et d'autres alternatives à la voiture (vélo, covoiturage, etc.). Cette nouvelle taxe à la consommation s'appliquera uniquement aux propriétaires de véhicules de Montréal et de Québec. Nous nous demandons où seront investis les revenus de cette nouvelle taxe.

Ministre des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation

M. Clavet-Labrecque s'est engagé à « *améliorer les conditions de vie [des aînés] et celles de leurs proches aidants ». Pour ce faire, il compte établir un plan d'action visant à réduire le taux d'occupation des CHSLD, à favoriser le maintien à domicile des aînés et à soutenir les femmes proches aidantes en leur accordant de plus longs congés.*

Ministre de la Famille

M. Krim souhaite commencer l'éducation des petits Québécois dès la petite enfance. Il considère que la mesure de l'ancien gouvernement consistant à limiter le nombre d'enfants de plus de dix-huit mois dans les pouponnières défavorise les enfants nés au printemps quant à leurs chances de bénéficier d'une place en garderie subventionnée. Pour remédier à cette situation, il compte subventionner les pouponnières des garderies privées et de créer 192 nouvelles places en CPE.

Ministre du Tourisme

Mme Noël souhaite développer le tourisme dans six régions périphériques du Québec en misant sur quatre volets: le premier volet consiste à hausser l'offre régionale en matière d'hébergement et de restauration ; le second, en adaptant les infrastructures routières; le troisième, à diversifier les activités touristiques offertes; et le dernier volet consiste à promouvoir toutes les régions du Québec à l'internationale.

Mot croisé

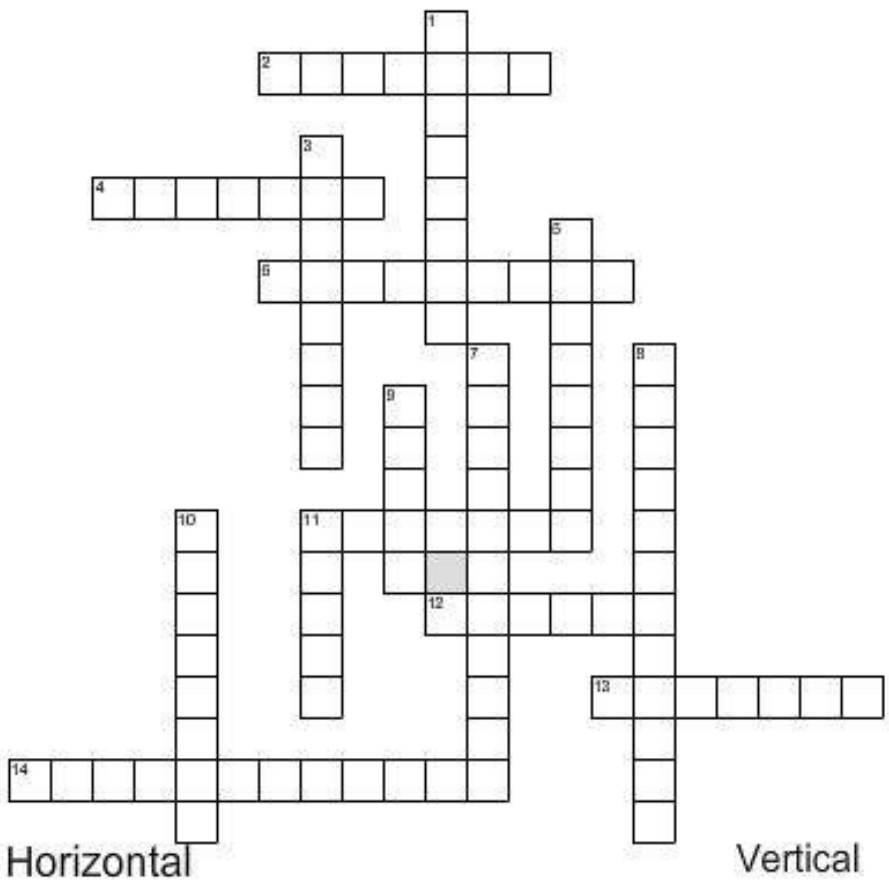

Horizontal

2. Celui-celle qui paie
4. professionnel de la santé
6. (par extension) Autorité absolu, autocratie
11. Réunion à huis clos des membres d'un parti politique
12. Légume qui a permis à plusieurs peuples de ne pas mourir de la famine
13. Point qui, dans un cercle ou une sphère, est à égale distance de tous les points de la circonférence de ce cer
14. Qualité de ce qui exclusif, sans partage

Vertical

1. Ville mentionné dans le discours d'ouverture du premier ministre
3. membre du premier rang d'un gouvernement
5. Dessein, idée de ce qu'on souhaite réaliser
7. État de ce qui est commun
8. Action d'encadrer
9. Lieu où se discute les affaires publics
10. qui par son action pollue
11. Centre de longue durée